Compte rendu la réunion du conseil municipal du 22 septembre 2025

Présents : Mmes BASTIDE, BOUYSSI, CALMELS, CAZOR, COUVIGNOU, DURAND, RISPOSI
MM. ARSAC, BONNEFOUS, DIEUDE, FORESTIER, MONTOYA, ROMIGUIERE, VENE
Absents excusées : Mmes ALET, BERGOUGNOUX, M CALVET
Mr GAYRARD (procuration à M. FORESTIER)
Mr TEULIERE (procuration à M.DIEUDE

Madame Stéphanie CAZOR a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire

- Convention EPF

Etablissement Public Foncier d'Occitanie est un partenaire sur lequel les communes et Rodez agglomération peuvent s'appuyer pour conduire leurs actions foncières dans le domaine de l'habitat
Pour cela, un protocole de territoire, signé le 14 septembre 2021 entre Rodez agglomération et l'EPF Occitanie, fixe les objectifs et principes généraux de la collaboration entre l'EPF Occitanie et Rodez agglomération pour :

- la mise en œuvre de la politique communautaire aux fins de répondre aux objectifs en termes d'habitat, de développement de l'attractivité économique et de la préservation de l'environnement, ainsi que la protection contre les risques en identifiant des sites stratégiques pour une éventuelle déclinaison en convention foncière ;
- la conduite d'études nécessaires pour atteindre les objectifs ;
- le partage et l'échange de données.

Parallèlement à ce protocole de territoire, l'intervention de l'EPF Occitanie sur le territoire de l'agglomération peut se traduire par la signature d'une convention pré-opérationnelle ou opérationnelle spécifique avec chacune des communes au regard de leurs projets respectifs, en partenariat avec Rodez agglomération.

Ces conventions précisent les modalités et engagements de chacune des parties, notamment le périmètre d'intervention foncière, la durée de portage, les différentes modalités d'acquisition et les conditions de cession des biens portés, ainsi que le budget prévisionnel affecté à l'opération ; ce dernier revêt une valeur contractuelle.

Convention pré-opérationnelle
La Commune du Monastère poursuit le développement de son urbanisation et la future extension se situe sur le secteur du « Puech Sainte-Lucie » en continuité des constructions récentes, à proximité d'équipements publics (salle polyvalente, centre de loisirs et garderie, stade) et d'une ligne de transport collectif. Une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) a été définie sur ce site dans le cadre du projet de révision 6 du PLUi, identifiant, outre l'organisation du nouveau quartier, des éléments naturels à protéger ou valoriser pour maintenir la qualité du cadre de vie.
Le développement de ce secteur permettra à la Commune du Monastère de produire environ 65 logements, en offrant une mixité de produits : logements locatifs et en accession à la propriété.
Le portage foncier ciblé de l'EPF Occitanie pourra permettre d'accompagner la Commune dans son projet et notamment dans le développement de logements locatifs sociaux à hauteur de 25 % minimum.
Dans le cadre de cette convention pré-opérationnelle et conformément au protocole de territoire,
Cette convention pré-opérationnelle serait conclue pour une période de cinq ans et pourrait se poursuivre, à l'échéance de celle-ci ou avant son terme, par la signature d'une convention opérationnelle.
Sur cette période de cinq ans, l'EPF Occitanie s'engage, en vue des acquisitions foncières, sur un montant prévisionnel à hauteur de 2 200 000 €.
Après, avoir entendu les explications de M. le Maire et délibérations les membres du conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention pré opérationnelle présentée, entre l'EPF, Rodez Agglomération et la commune.

- Tarif location salle polyvalente pour Collèges et Lycée

Monsieur le Maire indique que les collèges et lycées utilisent régulièrement pendant l'année scolaire la salle polyvalente. Le tarif appliqué jusqu'alors était celui proposé par le conseil départemental ou régional. Il est proposé désormais de retenir le même tarif que celui appliqué pour les établissements d'enseignement supérieur soit à 20€ /heure.
Après délibérations, le conseil municipal approuve la proposition de M.le Maire d'appliquer aux collèges et lycées qui utilisent la salle polyvalente le tarif de 20€/heure

- Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire indique que 2 associations ont sollicité une subvention exceptionnelle :
- L'association « Un handicap une solution » organise sur la commune un forum sur un week-end. M. le Maire propose de rester partenaire de cette action solidaire au travers du versement d'une une subvention de 1 000 €.

- Une nouvelle association sur la commune Monastrail va organiser le 1e novembre un trail avec départ et arrivée à l'Abbaye. C'est leur première manifestation et leur budget est contraint. Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention de 400€.

Après délibérations les membres du conseil municipal approuvent les propositions M.le Maire pour le versement des 2 subventions exceptionnelles :

- 1000€ à L'association « Un handicap une solution «
- 400€ à l'association « Monastrail »